

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL276

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 48

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« du sixième et du huitième alinéa »

les mots :

« des troisième à huitième alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.